

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

### Etat civil de l'enfant

NOM ..... PRENOM ..... DATE NAISSANCE ...../...../..... SEXE:  Masculin  Féminin  
 CLASSE ..... ETABLISSEMENT SCOLAIRE..... NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

### Parents / responsables légaux de l'enfant

NOM / PRENOM..... TEL..... QUALITE.....  
 NOM / PRENOM..... TEL ..... QUALITE.....

### Personnes à prévenir en cas d'urgence et autorisées à récupérer l'enfant (autre que les parents) :

NOM/PRENOM..... TEL ..... QUALITE.....  
 NOM / PRENOM..... TEL ..... QUALITE.....

### 1 – VACCINATIONS OBLIGATOIRES (se référer au carnet de santé de l'enfant) :

Je certifie sur l'honneur que mon enfant est à jour des trois vaccins obligatoires depuis plusieurs années (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite).

Je certifie sur l'honneur que mon enfant est à jour des 11 vaccins obligatoires s'il est né à partir du 1er janvier 2018 (diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B, haemophilus influenzae B, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, méningocoque C et pneumocoque).

### 2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

• L'enfant suit-il un traitement médical  oui  non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

• L'enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : Allergie, traitement médical ?  oui  non

Si oui, merci de fournir une copie du document.

• ALLERGIES :

ASTHME  oui  non / MEDICAMENTEUSES  oui  non/ ALIMENTAIRES  oui  non

AUTRES, PRECISER les difficultés de santé nécessitant une surveillance particulière (maladie, accident, hospitalisation, opération) en précisant les dates :

• **NOM ET COORDONNEES DU MEDECIN TRAITANT :**

• **N° DE SECURITE SOCIALE DE L'ENFANT :**

### 3 – INFORMATIONS UTILES A L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Votre enfant est-il en situation de handicap ?  oui  non

Votre enfant a-t-il une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)  oui  non

Votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles de contact, appareil dentaire... ?  oui  non /Si oui, précisez :

### 4 – ASSURANCE DE L'ENFANT (OBLIGATOIRE)

Je certifie sur l'honneur que mon enfant est assuré pour ses activités extra-scolaires Vous avez tout intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent s'exposer vos enfants en participant aux activités proposées par l'association.

### 5 – REGIME ALIMENTAIRE

Avec viande  Sans viande / Allergies alimentaires et intolérances éventuelles :

6—**DROIT A L'IMAGE**  oui  non

J'autorise la MJC à utiliser les images photographiques de mon enfant, prises dans le cadre des activités pratiquées.

Ces images pourront être utilisées pour produire des supports audiovisuels de valorisation des activités de l'accueil de loisirs.

### Documents à fournir :

L'inscription aux accueils de loisirs de la MJC est validée après dépôt du dossier complet incluant fiche d'inscription à la MJC, fiche d'inscription à l'Action Jeunesse, fiche sanitaire ainsi que :

- La photocopie des pages de vaccination du carnet de santé
- Un justificatif du Quotient Familial CAF le plus récent

**L'enfant ne sera pas accepté à l'Action Jeunes de la MJC Empalot tant que son dossier ne sera pas complet au moment de son accueil et aucun remboursement ne sera accordé du fait de la non remise à la MJC des documents indispensables au dossier indiqués ci-dessus.**



## L'ALSH DE LA MJC TOULOUSE EMPALOT ACCUEILLE LES ENFANTS DE 10 A 25 ANS SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

**Inscriptions** : Pour toute première inscription dans le courant de l'année scolaire, il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription, de fournir l'ensemble des documents et de vous rendre au secrétariat de la MJC. En cas de dossier incomplet, l'équipe pourra refuser d'accueillir l'enfant, même si sa place est préalablement payée.

-Pour les mercredis, les inscriptions se font à la demi-journée, au plus tard la veille du jour concerné.

-Pour les vacances scolaires, les inscriptions peuvent être faites au plus tard 24 heures avant le premier jour d'accueil;

Le prix de la journée inclut le goûter, les activités, les sorties et l'encadrement. Le barème appliqué prend en compte le quotient familial (QF). Un tarif ou un forfait spécial pourra être facturé pour certaines activités (mini-camps, soirées...). Les chèques vacances, chèques bancaires et espèces sont acceptés.

**Ouvertures et horaires d'accueil** : L'ALSH Action Jeunes est ouvert de 14h à 18h les mercredis et de 10h à 18h durant les vacances scolaires hormis sorties spécifiques (horaires alors indiqués sur le programme et/ou sur le panneau d'information de la MJC). Le soir, les parents peuvent venir chercher les enfants à partir de 18h.

Si pour des raisons exceptionnelles un enfant doit quitter le centre entre 10h et 18h, les parents s'informeront auprès de la responsable afin de vérifier si les activités prévues le permettent et, dans l'affirmative, rempliront une décharge de responsabilité.

Il est demandé aux parents de respecter les horaires ci-dessus qui sont garants du bon déroulement des activités prévues pour l'ensemble du groupe.

**Horaires d'accueil et sorties** : Pour le bon déroulement des activités, nous vous demandons d'être particulièrement attentifs aux horaires indiqués, autant pour le départ que pour le retour lors des sorties.

De manière générale, nous vous informons par voie d'affichage de l'ensemble des affaires utiles à donner au public jeune (petit sac à dos, crème solaire, vêtement de pluie, affaires de rechange, bouteille d'eau, tenue adéquate...) mais également de toutes les informations nécessaires.

**Programme d'activités et sorties**: Pour l'accueil des enfants en période scolaire ou de vacances, l'ALSH Action Jeunes MJC propose un programme d'activités et de sorties en fonction de thématiques, d'actions ou de projets portés par l'équipe d'animation. Ces programmes sont établis en fonction des besoins des enfants et de leurs capacités. De manière générale, la MJC fait en sorte de respecter les projets et activités programmés. En cas de nécessité, le programme peut être modifié (conditions météo, absence ponctuelle de membres de l'équipe ou tout autre évènement le nécessitant).

**Vaccinations et santé** : Certaines vaccinations sont obligatoires pour l'accueil d'enfants en collectivité (cf liste au recto) avec les rappels à jour. En l'absence de vaccinations, il doit être produit un certificat médical de contre-indication précisant la nature du vaccin et la durée de la contre-indication. Il doit être signé et daté par le médecin de la famille et être renouvelé dès que la date de contre-indication est dépassée. Tout signe de maladie contagieuse doit être impérativement signalé par les parents. L'ALSH Action Jeunes se réserve le droit de refuser un enfant en cas de signe de maladie contagieuse. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical. L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalé : exception faite sur présentation d'ordonnance médicale. Il est interdit d'apporter des médicaments autres que ceux pris avec l'ordonnance.

**Annulation et remboursement** : En période scolaire, les annulations et remboursements sont possibles la veille de l'accueil concerné.

**Accompagnateurs et responsabilité** : Durant l'ouverture de l'ALSH Action Jeunes, tous les enfants sont assurés en responsabilité civile pour l'ensemble des activités organisées par la MJC. Les parents ou tuteurs légaux devront obligatoirement mandater les personnes susceptibles d'accompagner ou de récupérer les enfants sur la fiche d'inscription. En début et en fin de journée, l'accompagnateur devra se présenter à l'équipe de l'Action Jeunes pour déposer l'enfant. Une autorisation écrite de la part des familles sera demandée pour autoriser l'enfant, de manière exceptionnelle, à arriver seul à la MJC ou quitter seul la MJC ou bien pour être récupéré par une personne non indiquée au départ dans le dossier de l'enfant. Encadrement et réglementation (cf. Document Inscription Action Jeunes).

L'encadrement des activités est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Toute activité physique et sportive contre-indiquée à l'enfant devra être notée sur la fiche d'inscription. Pour chaque activité, l'enfant devra porter la tenue adéquate, notamment pour la baignade.

Il est déconseillé aux enfants d'emporter des objets personnels (notamment des jouets électroniques, des portables...). En cas de perte, de vol ou de détérioration, aucun dédommagement ne sera possible et l'ALSH Action Jeunes ne pourra être tenu pour responsable. Il est très fortement recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant. En cas d'oubli du vêtement, il faut le signaler immédiatement à l'équipe Action Jeunes.

OUI  NON J'autorise de manière permanente mon enfant à quitter seul la MJC et à rejoindre son domicile après les activités.

J'autorise mon enfant à participer aux activités organisées par la MJC et autorise la responsable de la MJC Toulouse Empalot à prendre, en cas d'urgence, les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Je déclare exact l'ensemble des renseignements portés sur cette fiche.

**Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé » :**